

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 31 JANVIER 2020****Convocation du 25 janvier 2020**

Présents : Mmes FAVY, GIROND, GUILLOIS, IMBERT  
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, CANTE, FAURE, RENARD

Absents : Mme MIHARAN pouvoir à M. MORET  
M. ALBANEL pouvoir à Mme FAVY  
M. BELLY pouvoir à M. CANTE  
M. AMIGO pouvoir à M. GIRAUD  
M. EYHERAGUIBEL

M. CANTE a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**1. POINT SUR LES TRAVAUX**

- Voirie : fin des travaux avec le sablage des trottoirs vers la place du Pavillon
- Salle des fêtes : la réception des travaux est prévue le 6 février

**2. ÉTUDE DE DEVIS**

SDE 03 : éclairage de l'église  
Le conseil municipal valide le devis du SDE 03 concernant l'éclairage de l'église (avec éclairage de toutes les faces du clocher :  
Montant des travaux : 28 852 € participation communale : 5 771 €

**3. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle esquisse pour la construction d'une cantine estimée à 431 000 € HT (construction cantine 405 000 € HT, réhabilitation ancienne cantine 15 000 € HT, ravalement des façades nord et est école maternelle 11 000 € HT).  
Après en avoir débattu, le conseil municipal par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 abstentions (dont 1 pouvoir) refuse de valider cette estimation et demande une nouvelle esquisse plus traditionnelle.

**4. RÉFECTION DES ENDUITS ET TOITURE DE L'ÉGLISE****2020-1**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation extérieure de l'église comprenant la réfection des enduits du mur nord, de la façade et du clocher, et la réfection des couvertures (remplacement des tuiles abîmées, démoussage).  
Monsieur le Maire présente l'estimation du projet qui s'élève à 244 019,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation de ce projet et l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le patrimoine rural non protégé,
- sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

## **5. ACQUISITION TERRAIN BRUN**

**2020-3**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord de principe pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à Mme Dominique BRUN, situé chemin du Puy de la Reine, nouvellement cadastré section YM numéro 189 d'une superficie de 2117 m<sup>2</sup>.

Ce terrain fera l'objet d'un aménagement en parking pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que le prix fixé avec Madame BRUN est de 12 000 € (frais de bornage à la charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'acquisition du bien susnommé pour un montant de 12 000 €,
- charge Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir auprès de Maître ACHARD, notaire à Chantelle

## **6. ACQUISITION BIENS SANS MAÎTRE**

**2020-4**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2019 décidant l'incorporation dans le domaine communal des biens suivants cadastrés :

- Section YL n° 34 situé route d'Ebreuil
- Section AE n° 11 situé lieudit Chalignat
- Section AE n° 79 situé lieudit Chalignat

et autorisant le maire à prendre l'arrêté municipal réglementaire.

- Il convient maintenant de faire publier cet arrêté d'incorporation auprès du service de Publicité Foncière.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier à Maître ACHARD, Notaire à Chantelle, les démarches nécessaires et la rédaction de l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier à Maître ACHARD le soin de faire publier l'arrêté d'incorporation dans le domaine communal des biens susnommés,

## **7. BAIL COMMERCIAL**

**2020-5**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Dany ARNAOUT cède son fonds de commerce à la société Le Panier de Léna représentée par Madame BOUVET Audrey née DANGUY. L'acquéreur souhaite qu'un nouveau bail soit établi.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce dossier et à fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 300,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial,
- précise que le bail, enregistré par Maître ANCEL prendra effet à partir du **6 février 2020**.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- SACEM : Suite à un nouvel accord avec l'Association des Maires de France, la SACEM propose aux communes de nouveaux forfaits pour leurs manifestations avec diffusion de musique. Le conseil municipal valide le forfait d'un montant de 94,88 € couvrant deux manifestations (CCAS et 14 juillet).

- Appel à travaux par les chantiers d'insertion : il sera proposé à la communauté de communes les travaux de réfection du bureau du maire et de peinture des grilles de l'école primaire.

- Arrêté de circulation : Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un arrêté de circulation pris par le Conseil Départemental interdisant la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes sur le pont de Rouzat.

- Éclairage public : il sera demandé au SDE03 l'allumage de l'éclairage public vers le point-tri durant toute la nuit.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2020****Convocation du 24 février 2020**

Présents : Mmes GIROND, GUILLOIS, IMBERT, MIHARAN  
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, ALBANEL, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE,  
RENARD

Absents : Mme FAVY pouvoir à M. ALBANEL  
M. EYHERAGUIBEL

Mme MIHARAN a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

**1. POINT SUR LES TRAVAUX**

- Salle des fêtes : les travaux ont été réceptionnés. La visite de la commission de sécurité est programmée mercredi 4 mars suivie de la réunion en sous-préfecture le 10 mars.

**2. ÉTUDE DE DEVIS**

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- Concession BONY AUTOMOBILES : acquisition d'un véhicule neuf pour un montant de 12 678,56 € TTC (reprise du Kangoo déduite pour un montant de 1 250 €) + options (pack attelage et tapis de sol) pour un montant de 546,20 € TTC.
- BDQE d'un montant de 2 600,00 € HT pour une prestation de suivi de la station d'épuration.

**3. RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES : AVENANTS****2020-07 à 2020-11**

Le conseil municipal valide les avenants au marché de travaux suivants :

- Lot électricité
  - Avenant 1 : 6 282,51 € HT
  - Avenant 2 : 4 412,51 € HT
- Lot menuiserie bois
  - Avenant 1 : 4 136,84 € HT
- Lot chauffage
  - Avenant 1 : 374,17 € HT
  - Avenant 2 : 782,40 € HT
- Lot faux plafonds
  - Avenant 1 : 2 240,99 € HT
- Lot plâtrerie peinture
  - Avenant 1 : 903,51 € HT

**4. OUVERTURES DE CRÉDITS****2020-12**

Sur proposition du maire, le conseil municipal valide l'ouverture des crédits suivants :

- Achat d'un véhicule (les crédits inscrits au budget primitif 2019 reportés étant insuffisants) montant 1.000,00 € opération 297 article 2182
- Remboursement de cautions suite au départ d'un locataire montant 600,00 € article 165

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

- Signalétique salle des fêtes : la société SIGNERAMA de St Pourçain ne répondant plus aux mails et appels, une nouvelle proposition sera demandée à l'entreprise SIGNAUX GIROD.
- Recensement : sous réserve de la validation des opérations de recensement par l'INSEE, la population municipale est de 717 habitants (contre 585 en 2015). En fin d'année, nous aurons le compte de la population comptée à part (étudiants, maisons de retraite).
- Commémoration du 19 mars : la cérémonie aura lieu à 18h.
- Comptage des vitesses : résultats des comptages réalisés par la DDT. Un rendez-vous sera demandé avec les services pour étudier la mise en place de dispositifs notamment sur la route de Gannat.
- Cantine scolaire : intervention de Luc FAURE concernant le projet de cantine scolaire suite à la réunion avec l'architecte. En attente d'un nouveau projet.



## COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT

### SÉANCE DU 13 MARS 2020



#### Convocation du 9 mars 2020

Présents : Mme FAVY, GIROND, GUILLOIS, MIHARAN  
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD

Absents : M. ALBANEL pouvoir à Mme FAVY  
M. EYHERAGUIBEL, Mme IMBERT

Mme GIROND a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 février 2020 est adopté à l'unanimité (après vérification du prix du véhicule).

#### 1. POINT SUR LES TRAVAUX

- Salle des fêtes : La visite de la commission de sécurité a eu lieu mercredi 4 mars sans remarques particulières s'opposant à l'ouverture de la salle. Il faut désormais attendre la réunion en sous-préfecture prévue le 24 mars pour avoir l'avis favorable d'ouverture.

#### 2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION-AFFECTATION DU RÉSULTAT

##### A. BUDGET ASSAINISSEMENT

##### - **Compte de gestion**

**2020-13**

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal

##### - **Compte administratif**

**2020-14**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Investissement Restes à réaliser
Recettes	69 508,52	31 650,00	0,00
Dépenses	43 730,26	30 664,43	0,00
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>25 778,26</b>	<b>985,57</b>	
Résultat reporté 2018	59 898,21	35 040,16	
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>85 676,47</b>	<b>36 025,73</b>	

##### - **Affectation du résultat**

**2020-15**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 85 676,47
- un excédent d'investissement de : 36 025,73

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- excédent de fonctionnement à reporter en 2020 : 85 676,47
- excédent d'investissement à reporter en 2020 : 36 025,73

## **B. BUDGET COMMERCES**

### **- Compte de gestion**

**2020-16**

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal.

### **- Compte administratif**

**2020-17**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Investissement Restes à réaliser</b>
Recettes	29 021,52	29 506,33	
Dépenses	30 050,46	26 288,00	10 000,00
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>-1 028,94</b>	<b>3 218,33</b>	
Résultat reporté 2018	5 085,04	48 675,93	
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>4 056,10</b>	<b>51 894,26</b>	

### **- Affectation du résultat**

**2020-18**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 056,10
- un excédent d'investissement de :	51 894,26
décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
- excédent de fonctionnement à reporter en 2020 :	4 056,10
- excédent d'investissement à reporter en 2020 :	51 894,26

## **C. BUDGET PRINCIPAL**

### **- Compte de gestion**

**2020-19**

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal.

### **- Compte administratif**

**2020-20**

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Investissement Restes à réaliser</b>
Recettes	698 744,89	542 945,85	563 724,00
Dépenses	444 334,27	713 750,39	640 485,00
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>254 410,62</b>	<b>-170 804,54</b>	
Résultat reporté 2018	176 024,72	-130 739,00	
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>430 435,34</b>	<b>-301 543,54</b>	

### **- Affectation du résultat**

**2020-21**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	430 435,34
- un déficit d'investissement de :	301 543,54
- un déficit des restes à réaliser de :	76 761,00
soit un besoin de financement de :	378 304,54
décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
- à la section d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)	378 304,54
- excédent de fonctionnement à reporter en 2020 :	52 130,80
- déficit d'investissement à reporter en 2020 :	301 543,54

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

- Commémoration du 19 mars 2020 à 18h00.
- Travaux d'extension ZAC : la consultation des entreprises va être lancée par la communauté de communes.
- Belvédère : le parking sera déplacé un peu plus haut (initialement prévu face au dépotoir et au container des déchets animaux)

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 12 JUIN 2020****Convocation du 5 juin 2020**

Présents : Mmes BEAUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, LAVILLE, MIHARAN  
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD

Absents excusés : M. ALBANEL pouvoir à Mme FAVY

Mme MIHARAN a été élue secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des séances du 13 mars et du 28 mai 2020 sont adoptés à l'unanimité.

**1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS****SIVOM SIOULE ET BOUBLE****2020-23**

Titulaires : Henri GIRAUD et Jean-Pierre CANTE

Suppléants : Christelle FAVY et Georges BELLY

**SICTOM SUD-ALLIER**

Titulaire : Narcisse AMIGO

Suppléant : Sandrine GIROND

**SDE 03****2020-24**

Titulaire : Henri GIRAUD

Suppléant : Sylvain MORET

**SIVOS ST BONNET – CHARROUX****2020-25**

Titulaires : Henri GIRAUD, Stéphanie MIHARAN, Sandrine LAVILLE

Suppléant : Carole BEAUFOND

**CNAS****2020-26**

Titulaire : Georges BELLY

**ATDA****2020-27**

Titulaire : Jean-Pierre CANTE

**CENTRE SOCIAL D'EBREUIL****2020-28**

Titulaire : Henri GIRAUD

**CORRESPONDANT DÉFENSE** : Michel VERRIER**RÉFÉRENT AMBROISIE** : Christelle FAVY**COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES** : Carole BEAUFOND**RESPONSABLE SITE INTERNET** : Georges BELLY**RÉFÉRENT STATION VERTE** : Michel VERRIER

**2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et MAPA****2020-29**

Président de la CAO : Henri GIRAUD

Titulaires : Sylvain MORET, Jean-Pierre CANTE, Sandrine GIROND

Suppléants : Christelle FAVY, Carole BEAUFOND, Georges BELLY

**3. COMMISSIONS COMMUNALES****2020-30**

<b>Commission des travaux aux bâtiments, cimetière et éclairage public</b>	Sylvain MORET Luc FAURE Narcisse AMIGO Sandrine GIROND Guillaume ALBANEL
<b>Commission des travaux de voirie et espaces publics</b>	Jean-Pierre CANTE Stéphanie MIHARAN Luc FAURE Romain RENARD Georges BELLY
<b>Commission des finances</b>	Henri GIRAUD Sandrine LAVILLE Christelle FAVY Sandrine GIROND Guillaume ALBANEL
<b>Commission information communication</b>	Michel VERRIER Carole BEAUFOND Christelle FAVY Sandrine GIROND Georges BELLY
<b>Commission des fêtes</b>	Michel VERRIER Carole BEAUFOND Isabelle DEJEAN Stéphanie MIHARAN Romain RENARD
<b>Commission « repas des aînés »</b>	Michel VERRIER Jean-Pierre CANTE Luc FAURE Romain RENARD Sandrine GIROND Carole BEAUFOND

**4. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS****2020-31**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux,

PROPOSE les personnes suivantes qui pourraient faire partie de la commission communale des impôts directs :

**TITULAIRES** : Mmes et MM. Romain RENARD, Anne-Marie LANGIAUX, Christian CERBELAUD, Hermine ALBANEL, Jean AMIGO, Anne-Marie WAGNER, Jean-Pierre IMBERT, Muguette BARGE, Didier BILLY, Josette GINZAC, Damien MIHARAN, Michèle GUILLOIS

**SUPPLÉANTS** : Mmes et MM. Éric GIROND, Didier TARANTOLA, Gérard SAINTE-MARTINE, Bernard TORTA, Georges BELLY, Daniel LEDOUX, Jean-Philippe PIGEYRE, Marcel BONGRAIN, Reynald MARGELIDON, Victor PALUSCI, Marie-Pierre DENYS, Michèle FAURE

## **5. INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

**2020-32**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 28 mai 2020,  
Vu l'arrêté du maire en date du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire au taux maximal de 10,7 % de l'indice brut terminal.

## **6. EXONÉRATIONS DE LOYERS**

**2020-34**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le restaurateur du fait de la crise sanitaire, a dû fermer son établissement pendant près de 3 mois.

Durant cette période, la commune n'a pas appelé les loyers. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à la SARL Fredony une remise gracieuse des loyers de mars avril et mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Commémoration de l'appel du 18 juin : la cérémonie se tiendra en présence de trois représentants des AFN et trois représentants des CATM.

- Romain RENARD informe l'assemblée que le coffret d'éclairage public a été remplacé aux Rivards.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 28 JUILLET 2020****Convocation du 23 juillet 2020**

Présents : Mmes BEUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, LAVILLE, MIHARAN  
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD

Absents excusés : M. ALBANEL, Mme MIHARAN pouvoir à M. FAURE

Mme BEUFOND a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

**1. LOCAL DES CHASSEURS**

Monsieur le Maire rappelle que suite au réaménagement de la salle des fêtes, la société de chasse ne dispose plus de local pour ses réunions. Par ailleurs, la propriété de Georges VALLET mise à disposition des chasseurs est en vente.

La société de chasse souhaite que la mairie achète ce bien.

Considérant le prix de vente, les travaux nécessaires pour la réhabilitation du lieu et sa situation loin du bourg, le conseil rejette cette proposition.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité, propose de mettre à disposition des chasseurs le local de l'ancienne gare des marchandises, dès qu'un local aura été construit pour les services techniques. Dans l'attente des travaux, et dans l'hypothèse de la vente de la propriété Vallet, la commune mettra à la disposition des chasseurs la salle annexe ou étudiera toute autre possibilité pour que la société de chasse puisse assurer ses réunions avant les battues.

**2. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT****2020-35**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2020 comme suit :

- Forfait par foyer raccordable ou raccordé : 18,00 € HT
- Tarif par m<sup>3</sup> d'eau consommée : 0,95 € HT

**3. BUDGETS PRIMITIFS****2020-36 à 39**

Le conseil municipal adopte le budget principal et les budgets annexes comme suit :

**Budget principal**

- section de fonctionnement : 705 958 €
- section d'investissement : 1 409 629 €

**Budget assainissement**

- section de fonctionnement : 138 145 €
- section d'investissement : 67 723 €

**Budget commerces**

- section de fonctionnement : 30 398 €
- section d'investissement : 77 607 €

Les nouveaux crédits d'investissement inscrits au budget principal concernent :

- Acquisition de matériel technique : 23 700 € (+ 640 € de RAR)
- Réhabilitation de la salle des fêtes : 30 000 € (+ 276 000 € de RAR)
- Aménagement du groupe scolaire : 302 500 € (+302 080 € de RAR)
- Acquisition d'un véhicule : 2 000 € (+ 12 000 € de RAR)
- Réfection extérieure de l'église : 200 000 €

- Matériel et mobilier (école et mairie) : 11 000 €
- Parquet école : 5 000 €

#### 4. FONDS DE CONCOURS

**2020-40**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de St Pourçain, Sioule, Limagne a prévu au budget 2020 une enveloppe de 300 000 € pour un fonds de concours au profit des communes membres ; le montant attribué à la commune est de 5 572 €.

Monsieur le Maire propose d'imputer ce fonds de concours au programme d'acquisition d'un véhicule pour les services techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite l'aide de la Communauté de Communes de St Pourçain, Sioule, Limagne pour le financement de l'acquisition d'un véhicule,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

#### 5. ÉTUDE DE DEVIS

Le conseil municipal valide les plans de financement établi par le SDE 03 :

- Rue de la Contamine
  - Enfouissement des réseaux : montant des travaux 64 350 €  
Part communale : 19 305 €
  - Éclairage public : montant des travaux 22 229 €  
Part communale : 14 449 €
- Chemin du Puy de la Reine
  - Enfouissement des réseaux : montant des travaux 42 121 €  
Part communale : 12 636 €
  - Éclairage public : montant des travaux 6 687 €  
Part communale : 4 347 €
  - Supplément pour enfouissement du réseau télécom : 16 804 € à la charge de la commune

#### 6. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

**2020-41**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs ci-après à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 :

##### A- SALLE DES FÊTES : salle 1 (200 m<sup>2</sup>) salle 2 (90 m<sup>2</sup>)

##### 1 – Tarif 1 :

Pour les résidents de la commune (pour un usage à but non lucratif) :

	Salle 1	Salle 2	Salles 1 et 2
<b>½ journée (4H.)</b>	<b>70 €</b>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
<b>1 journée</b>	<b>130 €</b>	<b>80 €</b>	<b>160 €</b>
<b>2 journées</b>	<b>200 €</b>	<b>120 €</b>	<b>230 €</b>
<b>Chauffage</b>	<b>inclus</b>	<b>inclus</b>	<b>inclus</b>

##### 2 – Tarif 2 :

- Pour un usage à but non lucratif pour les personnes et les associations loi 1901 extérieures à la commune,
- Pour un usage à but lucratif pour les sociétés et résidents de la commune

	Salle 1	Salle 2	Salles 1 et 2
<b>½ journée (4H.)</b>	<b>140 €</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>
<b>1 journée</b>	<b>250 €</b>	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>
<b>2 journées</b>	<b>350 €</b>	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Chauffage</b>	<b>inclus</b>	<b>inclus</b>	<b>inclus</b>

##### 3 - Tarif 3 :

Pour un usage à but lucratif pour les sociétés et personnes extérieures à la commune

	Salle 1	Salle 2	Salles 1 et 2
½ journée (4H.)	300 €	210 €	450 €
1 journée	510 €	360 €	750 €
2 journées	750 €	480 €	1050 €
Chauffage	inclus	inclus	inclus

Points particuliers

- fourniture d'un chèque de caution de 700 €

En cas de nettoyage non satisfaisant, une retenue sera effectuée sur la caution :

- 150 € pour la salle 1 et 100 € pour la salle 2.

La mise à disposition de la salle des fêtes se fera à titre gratuit pour :

- les associations ayant leur siège sur la commune,

- les manifestations à caractère caritatif,

- les repas du personnel des entreprises implantées sur la commune.

(pour ces trois cas, possibilité de prêt de la sonorisation et/ou du vidéoprojecteur contre un chèque de caution de 500 €).

### **B- SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE**

Location uniquement pour les résidents de la commune :

- Journée : 40 € et 20 € par jour supplémentaire

- Caution : 150 €

Mise à disposition à titre gratuit pour les associations ayant leur siège sur la commune

### **7. APS CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un nouvel APS pour la construction d'une cantine d'un montant de 360 000 € HT pour une surface créée de 158 m<sup>2</sup>.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce contre ce projet (9 voix contre 5 pour) et demande que l'architecte présente un projet en maçonnerie traditionnelle ou en modulaire.

### **8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL**

**2020-42**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de mise à disposition du personnel entre les communes de Saint Bonnet de Rochefort et de Jenzat pour assurer le remplacement des secrétaires de mairie pendant leurs congés annuels, pour une durée hebdomadaire de travail de 8 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Jenzat.

### **9. CLECT**

**2020-43**

**Le conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne en date du 23 juillet 2020 décidant la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) et fixant sa composition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- M. Henri GIRAUD, délégué titulaire

- M. Michel VERRIER, délégué suppléant  
pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Centre Social Vivasioule : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté de mettre gracieusement la salle des fêtes à la disposition du centre social les jeudis durant une heure (après la classe) pour des activités multisports à destination des enfants des écoles.
- Remerciements : Sandrine GIROND fait part au conseil municipal des remerciements du foyer d'Ebreuil pour le prêt des chariots de desserte durant la période de confinement.
- Restaurant : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le restaurateur a mis en vente son fonds de commerce et souhaite créer une nouvelle affaire à Gannat.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2020****Convocation du 5 octobre 2020**

Présents : Mmes BEUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, LAVILLE, MIHARAN  
MM. GIRAUD, VERRIER, MORET, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, RENARD

Mme MIHARAN a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

**1. CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le projet ossature bois avait été rejeté. L'architecte a estimé que la moins-value pour un projet en maçonnerie traditionnelle serait de l'ordre de 17 000 € HT. Après en avoir débattu, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention se prononce pour une construction en maçonnerie traditionnelle.

**2. LOCAL TECHNIQUE, AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING-CARS ET PARKING**

Lors de la séance du 28 juillet, le conseil municipal avait décidé de mettre à la disposition des chasseurs le local technique de l'ancienne gare des voyageurs et de construire un local technique pour remiser le matériel. Monsieur le Maire propose au conseil de lancer une étude pour construire sur la parcelle récemment acquise par la commune un hangar métallique et aménager le reste du terrain en parking et aire d'accueil pour les camping-cars. La construction du hangar pourrait être subventionnée par le conseil départemental sur la programmation 2021. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le bureau d'études BTM pour élaborer un avant-projet afin de déposer les demandes de subventions en février 2021.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

**3. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 2020-44**

Monsieur le Maire rappelle que, mesure phare de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24 mars 2014 (JO du 26/03/2014), le transfert automatique de l'élaboration des documents d'urbanisme aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes a été acté selon les modalités suivantes : Le transfert de cette compétence devait intervenir dans un délai de trois ans suivant la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Sauf si, dans les trois mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment (soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017), une minorité de blocage s'y opposait. Cette minorité devait être constituée d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a été rejeté en 2017.

Toutefois, la loi prévoit le transfert de plein droit de la compétence le 1er jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (soit, pour la 1ère fois, le 1er janvier 2021), sauf si les communes s'y opposent, selon les mêmes modalités qu'énoncées ci-dessus.

Les communes doivent donc à nouveau se prononcer sur ce transfert de compétence entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

L'absence de délibération pendant cette période vaut accord.

## **Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la Loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) et plus particulièrement son article 136.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**décide de s'opposer** au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes « Saint-Pourçain Sioule Limagne ».

### **4. PANNEAUX INFORMATIFS VIADUCS**

**2020-45**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des panneaux informatifs ont été posés au pied des viaducs de Rouzat et de Neuvial. Les panneaux ont été conçus par l'Amicale des Amis des Viaducs et la pose réalisée par les employés techniques communaux de Bègues et de Saint Bonnet de Rochefort.

La commune de Saint Bonnet de Rochefort a acheté les matériaux nécessaires pour un montant de 353,57 € TTC.

En concertation avec les maires de Mazerier, Bègues et St Bonnet, il a été décidé que le montant des matériaux serait à la charge de la commune de Mazerier.

Le conseil municipal valide cette décision et charge Monsieur le Maire d'émettre un titre pour le remboursement des factures de matériaux par la commune de Mazerier.

### **5. BIENS SANS MAÎTRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire d'une parcelle située route d'Ebreuil suite à une procédure d'acquisition de bien sans maître.

M. DUBREUIL propriétaire de la parcelle voisine est intéressé pour acquérir cette parcelle.

Monsieur le Maire propose de lui céder cette parcelle en l'état pour l'euro symbolique (frais notariés à sa charge). Le conseil municipal accepte cette proposition.

### **6. FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

**2020-46**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec la SARL Gourmet Fiolant pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire et soumet le projet de convention à intervenir pour l'année scolaire 2020-2021.

Le prix du repas passe de 3,85 € à 3,90 € pour les enfants et de 4,73 € à 4,78 € pour les adultes.

Il est précisé que le pain est fourni par la boulangerie de St Bonnet, sauf le lundi (jour de fermeture).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- fixe le prix du repas comme suit :
- ✓ repas enfant : 3,35 € TTC (la commune prenant en charge la différence soit 0,55 € par repas)
- ✓ repas adulte : 4,78 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes pour un appel aux dons en faveur des communes sinistrées suite au passage de la tempête Alex.

Monsieur le Maire propose de verser un don et demande au conseil municipal de bien vouloir en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de verser un don de 1000 € à l'Association des Maires des Alpes Maritimes,
- adopte la décision modificative suivante :

Budget principal : décision modificative n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
article 615228 Entretien autres bâtiments	-1 000,00		
article 6574 Subventions	+1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		

## 8. QUESTIONS DIVERSES

➤ Extension de la ZAC : les travaux avancent selon le calendrier prévu. Deux lots ont été vendus aux entreprises D-Lab et Les bougies de Charroux.

Le dossier loi sur l'eau imposait la création d'un fossé le long du chemin du Marais et en limite de la parcelle appartenant à Mme BRUN. Une conduite d'irrigation empêchant la création d'un fossé le long du chemin, la communauté de communes a été contrainte de faire réaliser un busage au milieu du chemin. La communauté de communes a aussi acheté à Mme BRUN une bande de terrain pour réaliser le fossé descendant au marais.

➤ Travaux sur l'église : le dossier de consultation des entreprises est en cours de préparation.

➤ Cantine scolaire : la hausse de l'effectif des enfants fréquentant la cantine scolaire (environ 60) a nécessité de déplacer la cantine à la salle des fêtes. Michelle BAYARD vient en renfort pour le service durant une heure.

➤ Changement d'horaires du secrétariat de mairie : le secrétariat ne sera plus ouvert le samedi matin (peu de public et plus de courrier). En contrepartie, il sera ouvert jusqu'à 18h30 le mardi et le vendredi.

➤ Illuminations : la pose des décors lumineux sera faite le 19 novembre.

➤ Restaurant : le restaurateur a donné son départ au 15 février. À ce jour, il n'a pas encore trouvé d'acquéreur pour son fonds de commerce.

➤ Journée du patrimoine : 60 personnes présentes pour la visite du viaduc de Rouzat.

**COMMUNE DE SAINT BONNET DE ROCHEFORT****SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2020****Convocation du 23 novembre 2020**

Présents : Mmes BEAUFOND, DEJEAN, FAVY, GIROND, MIHARAN  
MM. GIRAUD, AMIGO, BELLY, CANTE, FAURE, MORET, RENARD, VERRIER

Absente : Mme LAVILLE pouvoir à Mme FAVY

Mme GIROND a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2020 est adopté à l'unanimité après rajout d'un paragraphe concernant le dispositif départemental du plan de relance.

**1. POINT SUR LES TRAVAUX**

- École primaire : le remplacement du sol PVC de la classe des CE a été réalisé pendant les vacances de Toussaint
- Place de la gare : travaux de raccordement EDF et télécom pour rajouter un équipement SNCF
- Extension de la ZAC : les travaux sont terminés sauf le revêtement drainant des trottoirs qui sera réalisé au printemps. Démarrage de la construction de deux nouvelles entreprises : Bougies de Charroux et D-Lab
- Chantier d'insertion : début des travaux de réfection du bureau du maire et des peintures des grilles et portail de l'école primaire
- Ravalement des façades de l'église : le dossier de consultation est en ligne, la remise des offres est fixée au 21 décembre
- Cantine scolaire : le conseil municipal valide l'APD, estimation des travaux : 324 000 € HT

**2. TRAVAUX ANTICIPÉS AUX ÉCOLES : DEMANDE DE SUBVENTION****2020-48**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire, il est primordial de soutenir l'activité économique. Pour ce faire, il a été décidé d'anticiper des travaux sur les écoles, notamment le ravalement des façades de l'école maternelle, l'aménagement d'une garderie périscolaire et la construction d'un local de rangement. Ces travaux seront réalisés en 2021 pendant les vacances de février et de printemps.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation lancée auprès des entreprises et propose de retenir les propositions suivantes :

- Lot 1 maçonnerie entreprise PAGNON : 24 729,58 € HT
- Lot 2 menuiserie entreprise BEAUDONNET : 4 537,22 € HT (option anti pince-doigt 1591,80 € HT)
- Lot 3 plâtrerie peinture, carrelage, faïence entreprise CONOR : 9 595,79 € HT
- Lot 4 chauffage ventilation plomberie sanitaire entreprise Laurent : 4 789,97 € HT
- Lot 5 électricité entreprise LAURENT : 5 075,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide les propositions présentées et le plan de financement ci-annexé,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Plan de relance solidaire », auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Bonus relance » et auprès de l'État au titre de la DETR,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 3. DEVIS

Le conseil municipal prend acte des devis validés par le maire :

- Local technique et aménagement parcelle : mission de MOE Agence d'Architecture H & N pour un montant de 22 300,00 € HT (Décision du maire n°2020-11-1)
- Réparation abri-bus des Radurons : Alexfer Ferronier 901,00 € TTC (TVA non applicable)

Le conseil municipal valide le devis suivant :

- Réalisation du géoréférencement du réseau d'EP et EU : Bureau d'études BTM pour un montant de 6 500,00 € HT

### 4. VENTE DE PARCELLE

**2020-49**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord de principe pour la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée YL n°34 au profit de M. François DUBREUIL domicilié 2 chemin de Lachat à Vicq ; les frais notariés étant à sa charge.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. DUBREUIL a confirmé son souhait d'acquérir cette parcelle.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- accepte de céder la parcelle cadastrée YL n°34 pour l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Sandrine ACHARD, Notaire à Chantelle.

### 5. CCSPSL : CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

**2020-50**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de prestation de service définissant les modalités juridiques, techniques et financières de la mise en œuvre de l'intervention auprès de la commune de St Bonnet de Rochefort, des agents communautaires exerçant au sein du service « Commande publique-Assurances » de la Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à la signer en l'état.

### 6. CLÔTURE DU BUDGET ZAC

**2020-51**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert de la zone d'activités à la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le budget ZAC est clôturé et nécessite des opérations comptables pour la reprise des résultats au budget principal.

Ainsi l'affectation du résultat adoptée le 13 mars 2020 doit être modifiée et certains crédits prévus au budget primitif doivent être modifiés ou complétés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

#### ➤ **adopte l'affectation du résultat 2019 pour le budget principal comme suit :**

Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de :	430 435,34
- un déficit d'investissement de :	301 543,54
- un déficit des restes à réaliser de :	76 761,00
- un excédent d'investissement du budget ZAC au 31-12-2016 de	34 224,66
soit un besoin de financement de :	344 079,88

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- à la section d'investissement pour couvrir le déficit (compte 1068)	344 079,88
- excédent de fonctionnement à reporter en 2020 :	86 355,46
- déficit d'investissement à reporter en 2020 :	267 318,88

#### ➤ **adopte la décision modificative comme suit :**

Budget principal : décision modificative n°2

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
023 : virement à la section d'investissement	87 750,00	002 Excédent reporté	34 225,00
615221 Bâtiments publics	34 225,00	7015 : Ventes de terrains aménagés	87 750,00
	<b>121 975,00</b>		<b>121 975,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001 Déficit d'investissement reporté	- 34 224,00	001 Excédent d'investissement reporté	- 34 224,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	87 750,00
		13251 GDP de rattachement	- 87 750,00
	<b>-34 224,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-34 224,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>87 151,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>87 151,00</b>

**7. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Hermine ALBANEL pour la coupe et la présence des conseillers lors des obsèques de Guillaume.
- Monsieur le Maire donne lecture des résultats du sondage réalisé par l'association des parents d'élèves sur la cantine scolaire
- Référente Ambroisie : Christelle FAVY informe le conseil que la FREDON se propose d'organiser une formation sur le terrain.
- Changement de locataire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme GRENIER occupent le logement de la poste depuis le 1<sup>er</sup> novembre.